



## **Informations concernant la politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans le conseil en investissement ou le conseil en assurance.**

Un **risque en matière de durabilité** est un événement ou une situation dans le domaine **environnemental**, **social** ou de la **gouvernance** qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Le Groupe Crédit Mutuel ARKEA a intégré la prise en compte des risques en matière de durabilité dans sa politique de référencement.

Afin de s'assurer que les **Valeurs Conseillées** prennent en compte les risques en matière de durabilité, notamment les risques physiques et de transition liés au changement climatique et, de manière progressive, les risques liés à la biodiversité, ARKEA Banque Entreprises & Institutionnels propose à ses clients uniquement **une sélection de produits financiers analysés et référencés** par le Crédit Mutuel.

Lors la sélection de valeurs parmi celles référencées, ARKEA Banque Entreprises & Institutionnels s'assure lorsque cela est pertinent, de la **cohérence** entre le niveau du **risque de durabilité** des Valeurs Conseillées et le **niveau de leur indicateur de risque et de rendement synthétique (SRRI)**.

L'évaluation des incidences des risques en matière de durabilité sur le rendement d'une Valeur Conseillée est mise à disposition des clients, le cas échéant, dans sa **documentation précontractuelle**.

**A noter :**

***Le Crédit Mutuel Arkéa est en cours d'élaboration d'une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération. Les pistes qui seront retenues dans ce cadre permettront, en conformité avec les législations sectorielles relatives aux politiques de rémunération auxquelles sont soumis le Crédit Mutuel Arkéa et ses entités, la prise en compte des risques en matière de durabilité au sein des processus adéquats.***